



**MAIRIE**  
**AUVILLARS SUR SAONE**  
**21 250**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 18 janvier 2018**

Convocation du 11/01/2018

affichage du 11/01/2018

Le 18 janvier 2018, le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. CAIRE Dominique, M. AUBERT Benoît, Mme ADENOT Florence, Mme FOLLEA Valérie, Mme POLO Isabelle,

Absente:

Absents excusés : M. TREPOST Hervé, M. DERUELLE Thibaut,

Approbation du compte rendu de la réunion 14 décembre 2017

**Délibération 1 : Devis abattage d'arbres**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PIGEON Thierry pour l'abattage du groupe de peupliers en bas du cimetière, intervention avec nacelle : 3 200 € H.T.  
Pour acceptation de ce devis, l'entreprise réalisera également l'abattage de l'arbre dangereux rue Corne.

Mme ADENOT indique qu'il y a toujours les arbres situés le long de la ruelle du faubourg palatin qui sont également à tailler. Mr le Maire se rendra sur place, et sollicitera un devis.

**Devis de signalétique**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la société ARTECK pour un panneau défibrillateur, et des piéto. Le conseil municipal décide de ne pas retenir ce devis.

**Délibération 2 : Modification des statuts du SICECO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1er février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)

La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)

La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)

La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)

La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)

La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)

La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)

La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)

La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

#### 7.9 – Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de Statuts.

Elle (il) propose au Conseil municipal de les approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés,

Vu les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,

Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,

Autorise Madame, Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération 3 : Autorisation à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2017**

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans la limite du quart des crédits d'investissement 2017 (hors remboursement d'emprunt).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant suivant :

Crédits ouverts en investissement 2017 hors remboursement d'emprunts : 90 270 €

25 % = 22 568 €

#### **Création du fossé chemin des grandes vignes**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Mr Joris RIVIERE au sujet des travaux de création du fossé le long du chemin des grandes vignes, réclamant le maintien de l'accès à sa propriété par l'arrière de son terrain.

Mr le Maire indique qu'avec le transfert de la compétence « eaux pluviales » à la communauté de Communes au 01.01.2018, il doit se renseigner afin de savoir si l'intervention envisagée à cet endroit reste de la compétence de la commune, ou devient compétence de la communauté de Communes.

Le dossier sera à nouveau évoqué une fois les renseignements obtenus.

#### **Délibération 4 : Motion contre la suppression de l'arrêt TER en garde de Chaugey**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Losne indiquant que le Conseil Régional a décidé, sans concertation préalable, ni information des communes et des usagers, de supprimer les arrêts de Chaugey et de Longecourt en Plaine.

Les arguments avancés par la région, service transports, sont une meilleure exploitation de la ligne afin d'augmenter le nombre de correspondance avec les liaisons DIJON/PARIS et BOURG/LYON.

Néanmoins il faut être conscient que les territoires ruraux connaissent depuis de nombreuses années un réel recul de l'offre de service public, entraînant une dégradation des conditions de vie et une rupture d'égalité des territoires. Le territoire de la plaine du Val de Saône est déjà très largement touché par la précarité.

Aussi, le conseil municipal d'Auvillars sur Saône décide de soutenir la démarche du conseil municipal de Losne et de prendre une motion ayant pour objet de demander aux élus du conseil régional

Bourgogne Franche Comté :

- de prendre conscience des conséquences de la décision de suppression de l'arrêt en gare de Chaugey qui ne peut que générer une précarité encore plus grande du territoire

- de revoir l'organisation des horaires de desserte sur la ligne DIJON/BOURG et de revenir aux horaires appliqués aux arrêts du TER avant le 10/12/2017 en gare de Chaugéy.

**Point sur les travaux à la salle de réunion de la mairie**

Le chantier est actuellement interrompu à cause de l'entreprise de peinture qui refuse de réaliser les travaux selon le cahier des charges. Malgré avertissement et lettre recommandée, l'entreprise refuse de se mettre en conformité. Un constat d'huissier va être dressé, et le maître d'œuvre va entreprendre les démarches pour faire faire les travaux par une autre entreprise.

**Questions diverses :**

- Compétence GEMAPI : Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations) revenue à la Communauté de Communes Rives de Saône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion du ruisseau de la raie au lac n'est plus de la compétence de la commune.

-

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Florence ADENOT</i>	<i>Benoît AUBERT</i>	<i>Isabelle POLO</i>	<i>Valérie FOLLEA</i>